

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02321

Numéro SIREN : 344 987 961

Nom ou dénomination : MORASCO

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt 46922

MORASCO
Société par actions simplifiée
Au capital de 200.000 euros
Siège social : 80 rue Anatole France
92300 Levallois Perret

RCS B 344 987 961 Nanterre

EXTIT CERTIFIE CONFORME DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 29 JUILLET 2022

LES SOUSSIGNES

- La société RENAK Limited, représentée par Monsieur Isaac MANOR, propriétaire de 99.820 actions,
ci99.820 actions
 - La société DAVID LUBINSKI TEL AVIV LTD, représentée par Monsieur Isaac MANOR, propriétaire de 150 actions,
ci150 actions
 - La société ODIT LTD, représentée par Monsieur Isaac MANOR, propriétaire de 10 actions
ci10 actions
 - La société PRIME LEASE LTD, représentée par Monsieur Isaac MANOR propriétaire de 10 actions,
ci 10 actions
 - La société ADAMIT LTD, représentée par Monsieur Isaac MANOR propriétaire de 10 actions,
ci 10 actions
- TOTAL 100.000 actions

Tous les associés énumérés ci-dessus qui ont signé le présent procès-verbal représentent la totalité des associés de la société MORASCO.

Conformément à l'article 18 des statuts de la société, toutes les décisions de la société peuvent être prises par un acte signé par tous les associés.

Il est rappelé que les associés ont convenu de prendre les décisions suivantes :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- L'affectation du résultat de l'exercice 2021.
- Les conventions réglementées.
- La modification de l'article 21 des statuts de la société.
- Le changement du Président.



A cet effet tous les associés ont reçu une convocation avec les documents suivants :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2021.
- Les rapports du Commissaire aux comptes.
- Le texte des statuts de la société.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

Afin de permettre la tenue sous forme électronique d'un registre des décisions des associés avec la possibilité de signer les procès-verbaux de ses décisions au moyen d'une signature électronique, les associés décident de modifier l'article 21 des statuts de la société en ajoutant à son deuxième paragraphe la phrase suivante :

« Ces registres peuvent être tenus sous forme électronique et les procès-verbaux peuvent être signés au moyen d'une signature électronique. »

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Michal MANOR de son mandat de Président de la société MORASCO.

Cette démission prendra a effet le 1er août 2022.

Pour la remplacer, les associés nomment en qualité de Président de la société MORASCO, Monsieur Mikaël BUSBIB, né le 1^{er} août 1968 à Rabat, de nationalité française, demeurant 87 Ave Paul Valery 95200 Sarcelles.

Cette nomination prendra effet à compter du 1er août 2022 et pour une durée indéterminée.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Pour extrait certifié conforme
Monsieur Mikaël BUSBIB

